

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 068 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART  
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD  
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

## Objet : Musée Letaille - Bullecourt 1917 – Vente de produits dérivés

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de fixer les tarifs des différents produits mis en vente au niveau du Musée Jean et Denise Letaille et à l'Office de Tourisme du Sud Artois par délibération du conseil communautaire.

Monsieur le Président propose ensuite de valider le tarif de vente de deux ouvrages et de deux mugs proposés aux visiteurs du Musée Jean et Denise Letaille et de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président détaille les produits mis en vente et propose de fixer les prix de vente de la façon suivante :

- Le soldat australien, de Lawrence Brown et Marc le Moal, les éditions OREP (versions française et anglaise) au prix de vente 5,70 €

- Le soldat britannique de Lawrence Brown et Marc Le Moal, les éditions OREP (versions française et anglaise) au prix de vente 5,70 €
- mug soldat australien au prix de vente 8,00 €
- mug soldat britannique au prix de vente 8,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- d'approuver les propositions de tarif présentées dans le cadre de la vente de produits dérivés à destination des visiteurs du Musée Jean et Denise Letaille et de l'Office de Tourisme du Sud Artois.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

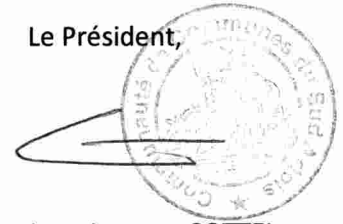
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 11 avril 2017 et transmission  
en Préfecture le 11 avril 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

10 MAI 2017

ARRIVÉE